

## Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 8 octobre 2020

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de M. David THEPAUT, excusé.

### **Installation conseiller municipal**

Suite à la démission de M. Jean Paul Conseil en tant qu'adjoint et conseiller municipal à compter du 8 octobre 2020, dans l'ordre de la liste, Mme Caroline LE MERRER a renoncé, M. Benoit RIOU est désormais conseiller municipal.

### **Détermination du nombre des adjoints et Attribution des délégations**

En date du 23 mai 2020, il avait fixé le nombre d'adjoint à 5, le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) décide de modifier cette décision et fixe le nombre d'adjoint à 4.

Le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) décide l'attribution des délégations suivantes :

M. Yohann LE BELLEGUIC : Numérique, sport et Associations

Mme Gwénaëlle QUILLVERE : Ecoles, enfance jeunesse et associations associées

### **Désignation conseiller municipal pour la SCIC Guiclan Santé**

Mme Juliette LE ROUX est désignée pour faire partie du conseil d'administration de la SCIC Guiclan santé (15 pour, 4 abstentions).

### **Démolition Maison rue du stade**

La commune de Guiclan a acheté la maison située rue du stade appartenant aux consorts GODEC, et a retenu l'entreprise LARVOR pour effectuer la démolition pour un montant de 2820.00 € HT.

### **Acquisition matériel : Tables de tennis de table**

La salle de motricité de l'école Jules Verne sera mise à disposition du club de tennis de table le samedi pour les matchs des jeunes. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de 2 tables pour un montant de 1510.00 €, elles resteront dans ce local.

### **CCPL : Avenant n°1 à la convention pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols**

Depuis le 25/06/2015, la commune de Guiclan a confié à la CCPL l'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) par le biais d'une convention cadre entre la CCPL et la commune valable jusqu'au 16 novembre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prolonger cette convention par le biais d'un avenant.

### **Triskell : règlement intérieur et tarif**

Suite au travail de la commission « Association », le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide d'approuver le règlement présenté et de fixer les tarifs précisés dans le tableau ci-dessous. Le règlement et les tarifs entreront en vigueur dès le 9 octobre 2020

	<b>Salle Complète</b> Salle avec plancher + 2 salles à manger + scène	<b>Petites salles</b> Uniquement les 2 salles à manger	<b>Grande Salle</b> + scène
--	--	---	--------------------------------

Ecoles de GUICLAN	GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT	
<b>Associations de GUICLAN *(hors écoles)</b> - Sans repas - Avec repas	100.00 € 200.00 €		GRATUIT		50.00 € 100.00	
<b>Commerçants/Entreprises et Particuliers</b> - Sans repas - Avec repas (sans cuisine)	Guiclanais 150.00 € 300.00 €	Extérieurs 200.00 € 400.00 €	Guiclanais 75.00 € 150.00 €	Extérieurs 100.00 € 200.00 €	Guiclanais 100.00 € 225.00 €	Extérieurs 150.00 € 300.00 €

### Tarif location table et chaises

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants : Tables : 1.00 €, Chaise : 0.30 €, ces tarifs entreront en vigueur dès le 9 octobre 2020.

### Adhésion CAUE

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), association investie d'une mission de service public, composée d'architectes et de paysagistes pour un montant de 50.00 €. Il aide les collectivités à prendre des décisions concernant un aménagement, une stratégie urbaine ou une construction. Il met en relation les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans les premiers temps d'un projet.

### Migration Logiciel e enfance

Le logiciel e enfance, permettant de gérer les services liés à l'enfance (cantine, garderie, CLSH et animation jeunesse) va être remplacé par le logiciel BL. Enfance, ceci va entraîner des changements et des modifications sur le logiciel et sur le portail famille.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la migration du logiciel, accepte la proposition de Berger Levrault.

Dès la mise en place du nouveau logiciel, une note d'informations sera transmise à tous les parents.

### Téléthon 2020

En raison de la crise sanitaire et des mesures à prendre dans l'organisation d'activités, le conseil municipal décide de ne pas organiser cette manifestation en 2020.

### Adhésion application mobile néo-city

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place sur la commune l'application mobile néo city, qui permettra à tous depuis un portable ou une tablette de consulter des renseignements relatifs à la commune (activités, horaires et fonctionnement des services, programme des animations...)

L'adhésion est de 2409.00 € HT pour la première année et ensuite 2628.00 € HT.

### Motions

A l'unanimité, le conseil municipal prend les motions suivantes :

- Motion sur le refus de la fermeture du site HOP de Morlaix
- Motion de soutien à Brittany Ferries